## Données générales

Commune : Nom de la commune  
Entité rattachée : Nom du dicastère/de la personne/du groupe en charge du PECC  
Durée du mandat : 4 ans

|  |  |
| --- | --- |
| Missions du mandat | Soutenir la Municipalité dans l’élaboration du Plan énergie et climat communal (PECC) et le suivi de la mise en œuvre des actions  * Conseiller la Municipalité sur les actions et les études à réaliser * Identifier et faciliter les collaborations et synergies possibles * Participer à l’élaboration de la communication et contribuer à impliquer la population dans l’élaboration et la mise en œuvre du PECC |
| Tâches du mandat | * Participer à la rédaction du PECC (selon le modèle proposé par le Canton) * Réaliser et rédiger l’analyse de l’état des lieux, sur la base des données issues des outils cantonaux et des informations fournies par la Commune * Guider la Municipalité dans la définition d’une vision et la fixation d’objectifs * Identifier et prioriser, avec les dicastères en charge ou le groupe de suivi du PECC, les actions les plus pertinentes pour la Commune (sur la base du Catalogue proposé par le Canton) * Proposer un plan d’actions à la Municipalité * Identifier les ressources à disposition (en particulier les subventions) et appuyer administrativement la Commune dans ses demandes * Faciliter la mise en œuvre des actions définies dans le PECC, notamment en coordonnant les démarches avec les partenaires * Planifier et organiser au moins deux visites annuelles avec le dicastère en charge ou le groupe de suivi du PECC * Participer au suivi de la mise en œuvre des actions définis dans le PECC (reporting, évaluation et ajustements des actions, etc.) * Appuyer le dicastère en charge ou le groupe de suivi du PECC dans les actions de communication et de mobilisation citoyenne |
| **Références du Bureau** | * Expérience pratique avec les communes dans le domaine de l’énergie, du climat ou de la durabilité dans une fonction de conseil (*min. 2 références, couvrant au moins deux des domaines cités*) |
| Profil des collaboratrices /collaborateurs | **Formation**   * Master ou titre jugé équivalent dans les domaines de l’énergie, du climat ou de la durabilité   **Expérience**   * Expérience pratique avec les communes dans les domaines de l’énergie, du climat ou de la durabilité   **Connaissances**   * Connaissances de base sur les thèmes du PECC * Connaissances spécifiques sur plusieurs thèmes liés à l’énergie, au climat et à la durabilité, notamment : aménagement du territoire, bâtiments, production énergétique, mobilité, biodiversité, risques climatiques. * Connaissances de base de la politique énergétique et climatique de la Confédération et du Canton de Vaud, ainsi que des leviers d’actions des communes vaudoises dans ces domaines   **Autre**   * Absence de conflits d’intérêt |